

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1540

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération fabrique de l'innovation - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon pour la construction de la pré-fabrique sur le site de LyonTech-la Doua

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1540**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération fabrique de l'innovation - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon pour la construction de la pré-fabrique sur le site de LyonTech-la Doua**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon est une université confédérale avec un statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel : elle regroupe 11 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et un organisme de recherche. Elle ambitionne de faire du site universitaire de Lyon-Saint-Etienne un des 10 pôles européens de référence en matière de recherche, de valorisation et d'enseignement supérieur à horizon 2020.

Le présent rapport porte sur l'attribution d'une subvention d'équipement à la COMUE, maître d'ouvrage de la construction de la pré-fabrique de l'innovation.

I - Contexte

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de son territoire.

Le contrat métropolitain 2016-2020, portant déclinaison du 6° contrat de plan Etat-Région (CPER), a fait l'objet d'une délibération n° 2015-0658 du Conseil de la Métropole du 21 septembre 2015.

Concernant le volet enseignement supérieur et recherche, ce contrat précise 3 grands objectifs stratégiques, définis par les partenaires que sont l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels,
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

Ce contrat mentionne également l'engagement financier de la Métropole sur le volet enseignement supérieur et recherche qui s'élève à 44,66 M€ (hors financement du Centre international de recherche sur le cancer) sur 16 opérations qui répondent aux exigences suivantes :

- conforter la politique de structuration du site universitaire portée par l'Université de Lyon,
- renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment par le biais des filières sciences de la vie et des cleantech,
- renforcer la visibilité et la masse critique en termes de recherche des campus moteurs de l'Université de Lyon (LyonTech-la Doua et Charles Mérieux), et concourir à la mutualisation des infrastructures entre établissements publics et privés,
- conforter l'attractivité du site de l'Université de Lyon pour les étudiants.

Le présent rapport concerne l'opération "fabrique de l'innovation" qui s'inscrit dans l'écosystème métropolitain d'innovation avec pour objectif final le développement économique du territoire. Il répond à la nécessité de disposer sur le territoire d'équipements phares au service du développement universitaire (FabLabs, espaces de coworking, espaces de créativité, etc.) dans une logique de mise en réseau. En effet, le projet trouvera une déclinaison immobilière sur trois lieux phares situés sur trois campus différents (LyonTech-la Doua, Manufacture des Tabacs, Campus Manufacture à Saint-Etienne) avec une mise en réseau de l'ensemble des établissements.

II - Objectifs du projet "fabrique de l'innovation"

Le projet "fabrique de l'innovation" incarne la volonté de l'Université de Lyon de renforcer ses capacités d'innovation et d'entrepreneuriat pour contribuer à une meilleure insertion professionnelle de ses étudiants, pour valoriser les compétences des enseignants chercheurs, notamment dans la relation avec le monde socio-économique et pour participer activement à l'attractivité et au développement du territoire.

Ce projet mobilise le potentiel des étudiants, l'excellence scientifique et les moyens de l'Université pour développer une offre de services pour les porteurs de projets d'innovation et d'entrepreneuriat issus des milieux économiques comme académique. Cette offre de services s'appuiera, en particulier, sur :

- de nouveaux centres de coworking et résidences permettant la maturation et l'incubation de projets avec un niveau d'animation, de conseil et d'accompagnement adapté,
- de nouveaux espaces de créativité pour l'apprentissage et la pratique de nouvelles façons d'apprendre et de travailler,
- une offre d'accès aux plateformes scientifiques et techniques de l'Université pour permettre aux porteurs de projets d'innovation de fabriquer, tester et expérimenter leurs propositions,
- une animation spécifique de l'Université autour des thématiques innovation, entrepreneuriat, créativité et design.

Afin de permettre le plein déploiement de l'offre de services "fabrique de l'innovation", de renforcer sa visibilité et son attractivité et d'assurer son ancrage territorial, deux nouveaux sites sont programmés sur le site de Lyon pour un investissement immobilier prévu de 13,7 M€ :

- la I-Factory, le lieu totem sur le Campus LyonTech-la Doua (environ 4 000 mètres carrés), ouverture en 2020,
- la E-Factory, sur le Campus de la Manufacture des Tabacs de Lyon (environ 500 mètres carrés), ouverture en 2019.

Le financement de cet investissement sera réparti de la façon suivante :

- 6,350 M€ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- 6,350 M€ de la Métropole de Lyon,
- 1 M€ de l'Etat.

III - Mise en œuvre de la phase "pré-fabrique de l'innovation LyonTech-la Doua"

Afin de mobiliser rapidement les acteurs de terrain autour du projet global, dans une approche de co-construction, d'appropriation du projet, de prototypage de l'offre de services et de validation de son business model, l'Université de Lyon a décidé, avec ses partenaires, de réaliser très rapidement des lieux transitoires intitulés "pré-fabrique", dont l'un sur le campus de LyonTech-la Doua.

Un lieu transitoire de 350 mètres carrés de plain-pied dénommé "pré-fabrique LyonTech-la Doua" sera construit à l'entrée du campus selon le calendrier décrit ci-après, avec une mise en service prévue en septembre 2017. La fin d'activité de ce lieu et son démantèlement sont prévus dès la mise en service du bâtiment I-Factory LyonTech-La Doua prévue en 2020.

La pré-fabrique de l'Innovation comportera, notamment :

a) - un FabLab de technologies avancées dont la gestion sera confiée à une association étudiante avec un soutien sous convention des établissements du Campus. Ce FabLab, dans une version étendue, sera ensuite transféré dans le bâtiment I-Factory. Ses principaux usagers seront :

- des étudiants (entre 80 % et 90 % des utilisateurs) membres de l'association FabLab (association en charge de la gestion des plateformes de prototypage universitaire), pour leur projet,
- des étudiants dans le cadre de travaux pratiques de formation de l'Université,
- des personnes extérieures (non étudiants) comme, par exemple, des retraités ou citoyens passionnés, membres de l'association FabLab,
- des écoliers et lycéens sur une journée découverte (ex. : fête de la science) ;

b) - un espace créatif de travail collaboratif qui sera géré par l'Université de Lyon. Cet espace pourra permettre d'animer des ateliers de créativité, des réunions, des formations, etc. Les usagers de cet espace collaboratif seront des entreprises et partenaires de l'Université de Lyon dans le cadre de travaux collaboratifs et d'ateliers, d'événementiels, et tout membre de l'Université de Lyon.

IV - Planning et budget prévisionnels de réalisation de l'opération

Le montant global de l'opération de construction de la pré-fabrique de l'innovation est estimé à 710 677 € TTC.

Son calendrier prévisionnel est le suivant :

notification du marché de maîtrise d'œuvre	mars 2016
dépôt du permis de construire	juillet 2016
travaux	décembre 2016-juin 2017
livraison	juin 2017
mise en service	septembre 2017

Le budget prévisionnel de réalisation de l'opération de construction est le suivant :

assistance à maîtrise d'ouvrage programmation	12 000 €
maîtrise d'œuvre	61 000 €
bureau de contrôle	6 000 €
coordonnateur sécurité et protection de la santé	3 000 €
travaux, assurance, aléas	628 000 €
Total	710 000 € TTC

Le financement de cette opération est assuré dans le cadre du CPER à parts égales par la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, soit 355 000 € par chaque collectivité.

Eu égard à l'intérêt du projet et aux engagements de la Métropole dans le cadre du CPER 2015-2020, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 355 000 € au profit de la COMUE pour la construction de la pré-fabrique de l'innovation sur le site de LyonTech-la Doua ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet "fabrique de l'innovation" de l'Université de Lyon prévu par le contrat métropolitain du site de Lyon du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 volet "recherche, enseignement supérieur et innovation" et la mise en œuvre de la phase "pré-fabrique".

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux pour un montant de 355 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P03O5305, selon l'échéancier suivant :

- 110 000 € en 2016,
- 245 000 € en 2017.

3° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 355 000 € au profit de la Communauté d'universités et établissements (COMUE),

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la COMUE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

4° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

5° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2016 et 2017 - compte 204182 - fonction 23 - opération n° OP03O5305.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.